

Ces chères âmes, pendant qu'elles conversaient avec nous, pouvaient nous demander des services, implorer du secours de notre charité, quand elles souffraient réclamer de nous quelque soulagement.

Elles souffrent toujours, elles souffrent encore beaucoup plus et elles n'ont plus la possibilité de nous faire part de leur désolation. Mais nous pouvons nous la représenter.

C'est un fils chéri, c'est une mère tendrement aimée, c'est un père, un époux, une sœur, une amie que nous tenions à veiller nous-mêmes. La mort est venue ; elle a élevé un mur épais entre nous. Faut-il pour cela les oublier ? Sommes-nous impuissants à les soulager ?

Nous pouvons plus aussi pour ces âmes qu'au temps de leur maladie. Alors, en effet, leur douleur était peut-être de celles que les remèdes ne sauraient adoucir. Il nous fallait à l'heure des crises les voir agoniser, entendre leurs plaintes désespérées et n'avoir, pour adoucir leurs angoisses, que des paroles creuses ou des caresses inefficaces.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de les soulager effectivement.

* * *

Et que faire ?

Tout peut les soulager : nos prières, notre travail, nos larmes elles-mêmes. Il suffit, pour qu'elles en ressentent la bienfaisante influence, d'une direction d'intention. Mais, de tous les moyens, le plus efficace est le Saint-Sacrifice de la Messe.

L'Eglise l'offre pour les vivants et pour les défunts, et les défunts en reçoivent rafraîchissement, lumière et paix.

Dans quelle mesure ? nous n'en savons rien, mais ce que nous savons, c'est qu'elles sont sûrement soulagées ou qu'au moins leur expiation est abrégée.

Avons-nous fait dire des Messes pour nos chers défunts ? Nous l'avons promis peut-être ; n'était-ce pas même une clause de leur testament ? au moins une manifestation sacrée de leurs dernières volontés ?

Ce serait cruel à nous de les priver de ce soulagement que nous leur devons en partie et même de les faire